

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-141

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20231114-CC\_2023\_141-DE

L'an deux mille vingt-trois  
Le quatorze novembre à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud  
PFEFFER.

Date de convocation : 8 novembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	37
Présents	25
Votes	31

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

**PROCURATIONS :**

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC  
Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY  
Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON  
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID  
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marilyne SEON

**DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**

\*\*\*\*\*

**Attribution d'une  
subvention au Club  
des Entreprises de la  
Région des Coteaux  
du Lyonnais (CERCL)**

**Organisation de la  
cérémonie des vœux  
2024 aux acteurs  
économiques du  
territoire**

**Rapporteurs** : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement économique et Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Développement Économique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement économique » en date du 7 novembre 2023,

En janvier 2023, la COPAMO a organisé les vœux aux entreprises du territoire. Cette manifestation a réuni de nombreux chefs d'entreprises et acteurs économiques.

Pour l'année 2024, la COPAMO souhaite s'appuyer sur le Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais (CERCL) pour l'organisation de la cérémonie des vœux aux acteurs économiques du territoire qui se déroulera dans le courant du mois de janvier.

Pour ce faire, il est proposé le versement d'une subvention de 1 500 € au CERCL.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Loïc Biot ne prend pas part au débat et au vote :

Certifié exécutoire  
Transmis en  
Préfecture le 17/11/23

**ATTRIBUE** une subvention de 1 500 € au CERCL pour l'organisation de la cérémonie des vœux 2024 aux acteurs économiques du territoire,

Notifié ou publié  
le 17/11/2023 .  
Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon / www.telerecours.fr,  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2024, imputation  
65748,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente  
décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,  
Renau PFEFFER

